



Grossoeuvre, le 29/10/2020

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON DE SAINT-ANDRÉ DE L'EURE  
**MAIRIE DE GROSSOEUVRE**  
36 rue Saint Pierre  
27220 GROSSOEUVRE  
N° Siret : 212703011000016  
☎ : 02.32.37.95.54  
✉ : [mairie@mairie-grossoeuvre.fr](mailto:mairie@mairie-grossoeuvre.fr)  
🌐 : <https://www.mairie-grossoeuvre.fr>

**Objet : Transport scolaire - suppression de l'arrêt de car « RD554 »**

Chers parents,

L'arrêt de car est un élément essentiel du réseau de transport scolaire à plusieurs titres :

- un emplacement et un aménagement pertinents doivent répondre aux besoins en s'implantant à proximité des habitations,
- garantir la sécurité des enfants tout en évitant d'allonger les temps de parcours de façon trop importante.

Chaque arrêt doit faire l'objet d'une réflexion tant sur son positionnement, sa visibilité, l'aménagement de zone d'arrêt du véhicule, l'aménagement de la zone d'attente des usagers et la traversée des piétons.

Vous nous avez alerté sur la dangerosité du point d'arrêt RD554. En conséquence, un examen de situation a été réalisé avec les services mobilité de l'EPN.

Nous vous prions de trouver ci-dessous les conclusions de cet examen :

- le cheminement piéton est insuffisant : traversée des enfants dangereuse
- l'aménagement de la zone d'attente n'est pas suffisant : le point d'arrêt doit avoir un retrait minimum 1m50 par rapport à la route,
- la visibilité est insuffisante : il s'agit de veiller à la visibilité tant pour le chauffeur du véhicule ou pour les véhicules qui suivent ou qui arrivent en face. Un conducteur doit disposer à la sortie d'un virage d'une visibilité telle qu'il puisse percevoir un danger et adapter son comportement à temps compte tenu de sa vitesse et de sa trajectoire. Toute implantation dans une voirie en courbe doit être proscrite.

Fort de ces constats, il a été décidé en commun accord avec les services de mobilité de l'EPN de supprimer l'arrêt de car « RD554 » situé sur la route départementale 554.



**A compte du 2 novembre 2020, vos enfants devront se rendre pour le sens ALLER à l'arrêt appelé GRANDISYLVA et descendre à ce même arrêt.**

Nous sommes conscients de la soudaineté de cette suppression et de la désorganisation que cela engendre sur vos habitudes de vie. Mais rien n'est plus important que la mise en sécurité de vos enfants.

Nous vous remercions de votre compréhension et sommes, chers parents, à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Maire  
Gabrielle BROCHAND DULAC

